

### OBJET : Plan neige saisonnier hiver 2016-2017

Ce plan neige saisonnier est un complément au plan neige figurant dans l'AIP FRANCE paragraphe AD 1.2-2 (pages AD 1.2-6 à AD 1.2-16) et prend effet à partir du 10 Novembre 2016 et jusqu'au 25 mai 2017.

#### 1 AÉRODROMES OU DES OPÉRATIONS SONT ENTREPRISES

Les informations détaillées sont disponibles dans la partie AD 2.7 de l'AIP France correspondant à l'aérodrome concerné dans l'AIP France AD 2.

LFBA	AGEN LA GARENNE (à compter du 05/01/2017)	LFSX	LUXEUIL SAINT SAUVEUR
LFBU	ANGOULEME BRIE CHAMPNIERS	LFLY	LYON BRON
LFLP	ANNECY MEYTHET	LFLL	LYON SAINT EXUPERY
LFLW	AURILLAC	LFML	MARSEILLE PROVENCE
LFMV	AVIGNON CAUMONT	LFJL	METZ NANCY LORRAINE
LFOA	AVORD	LFBM	MONT DE MARSAN
LFSB	BALE MULHOUSE	LFMT	MONTPELLIER MEDITERRANEE
LFOB	BEAUVAIS TILLE	LFSN	NANCY ESSEY
LFBZ	BIARRITZ PAYS BASQUE	LFSS	NANCY OCHEY
LFBD	BORDEAUX MERIGNAC	LFRS	NANTES ATLANTIQUE
LFRB	BREST BRETAGNE	LFMN	NICE COTE D'AZUR
LFSL	BRIVE SOUILLAC	LFTW	NIMES GARONS
LFRK	CAEN CARPIQUET	LFMO	ORANGE CARITAT
LFMK	CARCASSONNE SALVAZA	LFOJ	ORLEANS BRICY
LFBC	CAZAUX	LFOZ	ORLÉANS SAINT DENIS DE L'HÔTEL
LFOK	CHALONS VATRY	LFPG	PARIS CHARLES DE GAULLE
LFLB	CHAMBERY AIX LES BAINS	LFPB	PARIS LE BOURGET
LFOC	CHATEAUDUN	LFPO	PARIS ORLY
LFLX	CHATEAUX DEOLS	LFBP	PAU PYRENEES
LFLC	CLERMONT FERRAND AUVERGNE	LFMP	PERPIGNAN RIVESALTES
LFBG	COGNAC CHATEAUBERNARD	LFQP	PHALSBURG BOURSHEID
LFGA	COLMAR HOUSSEN	LFPT	PONTOISE CORMEILLES EN VEXIN
LFRG	DEAUVILLE NORMANDIE	LFRQ	QUIMPER PLUGUFFAN
LFGJ	DOLE TAVAU	LFRN	RENNES SAINT JACQUES
LFSG	EPINAL MIRECOURT	LFCR	RODEZ AVEYRON
LFOE	EVREUX FAUVILLE	LFOP	ROUEN VALLEE DE SEINE
LFLS	GRENOBLE ISERE	LFSI	SAINT DIZIER ROBINSON
LFTH	HYERES LE PALYVESTRE	LFMH	SAINT ETIENNE BOUTHEON
LFMI	ISTRES LE TUBE	LFST	STRASBOURG ENTZHEIM
LFRJ	LANDIVISIAU	LFBT	TARBES LOURDES PYRENEES
LFRL	LANVEOC POULMIC	LFBO	TOULOUSE BLAGNAC
LFOH	LE HAVRE OCTEVILLE	LFBZ	TOULOUSE FRANCAZAL
LFHP	LE PUY LOUDES	LFOT	TOURS VAL DE LOIRE
LFQQ	LILLE LESQUIN	LFPN	TOUSSUS LE NOBLE
LFBL	LIMOGES BELLEGARDE	LFLU	VALENCE CHABEUIL (à compter du 08/12/2016)
LFRH	LORIENT LANN BIHOUE	LFPV	VILLACOUBLAY VELIZY

**2 Les renseignements saisonniers relatifs aux aérodromes autres que ceux listés au § 1 de la présente AIC et qui ne figurent pas dans la partie AD 2.7 sont décrits ci-après.**

### **2.1 AGEN LA GARENNE**

a) Neige

Appel à un intervenant extérieur.

b) Glace et verglas

Tracteur avec double rampe d'épandage Clearway F1 pour piste et TWY.

Dégivrage avion par véhicule nacelle automotrice avec produit Ecowing 26 pulsé à chaud.

### **2.2 GAP TALLARD**

**2.2.1** Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement

a) Neige

- épaisseur inférieure à 5 cm : aucune opération de déblaiement prévue.

- épaisseur supérieure à 5 cm : déclenchement des opérations de déblaiement avec 1 chasse-neige type aileron

Les opérations de déneigement seront déclenchées sous un délai de 24 à 48 heures en fonction de la disponibilité des engins de déneigement routier qui sont utilisés pour le déneigement de l'aérodrome. Contact de l'exploitant de l'aérodrome conseillé en période d'épisode neigeux

b) Glace et verglas

- néant.

**2.2.2** Principes généraux régissant l'ordre des opérations

Seront déblayés dans l'ordre suivant :

- la piste 02/20 sur sa longueur et sa largeur.

- les voies de circulation.

- l'accès aux postes d'avitaillement.

- les parkings.

Remarque : la piste en herbe ne sera pas déblayée.

### **2.3 MONT DAUPHIN SAINT CREPIN**

**2.3.1** Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement

a) Neige

- épaisseur inférieure à 5 cm : aucune opération de déblaiement prévue.

- épaisseur supérieure à 5 cm : déclenchement des opérations de déblaiement avec 1 chasse-neige type aileron.

Les opérations de déneigement seront déclenchées sous un délai de 24 à 48h en fonction de la disponibilité des engins de déneigement routier qui sont utilisés pour le déneigement de l'aérodrome.

Contact gestionnaire conseillé en période d'épisode neigeux.

b) Glace et verglas

- néant.

**2.3.2** Principes généraux régissant l'ordre des opérations :

Seront déblayés dans l'ordre suivant :

- la piste 16/34 sur sa longueur et sa largeur.

- les voies de circulation.

- L'accès au poste d'avitaillement.

- Les parkings.

**2.3.3** Dérogation apportée au plan neige permanent

La bande gazonnée ne sera pas déblayée.

Remarque : Présence d'un cordon de neige hauteur 50 cm 100 cm sur bord de piste, taxiway et parkings.

### **2.4 VALENCE CHABEUIL**

**2.4.1** Procédés et moyens utilisés pour le déblaiement

a) Neige

- 1 tracteur avec lame braise.

b) Glace - verglas

- Citerne de déverglaçant avec rampe d'épandage.

**2.4.2** Principes généraux régissant l'ordre des opérations

a) Neige

1ère phase

- la piste sur une largeur de 30 m avec écrêtage des bourrelets sous 30 cm, puis les raquettes Nord et Sud.

- la voie de circulation principale.

- l'aire de stationnement principale.

2ème phase

- voie et aire de stationnement de l'aéro-club.

- voie de circulation nord et aire de stationnement ALAT.

- la route d'accès à l'AD.

b) Glace - verglas

- Epandage de produit déverglaçant (piste largeur 15 m).

- Si nécessaire, une application est effectuée sur la voie de circulation et l'aire de stationnement principale.

**2.4.3** Dérogations apportées au plan neige permanent

La bande gazonnée ne sera pas déblayée et sera interdite dès que recouverte de neige.